

Championnat 2022-2023 minivolley M15, M13 et kids Règles, exigences et mode d'emploi

Chères/chers responsables minivolley des clubs de SVRJS,

Comme pour les championnats adultes et juniors, les championnats miniM15, miniM13-1, miniM13-2 et kids passent au fonctionnement Volley Manager.

Un règlement spécifique a été édicté pour la catégorie M13-1. Il est complété par les directives ci-dessous.

Je vous propose un mode d'emploi en 3 étapes :

1^{ère} étape, ce qu'il faut faire sans délai, jusqu'au **dimanche 23.10.2022** :

Il est indispensable de **réinscrire les équipes minivolley M15, M13-2 (les équipes M13-1 ont déjà été réinscrites dans MV) et kids dans VolleyManager.**

- En allant, pour les administrateurs de club, dans la page « Mes équipes » de la rubrique « Administration », bouton « Soumettre une demande d'inscription », et y inscrire votre/vos équipes mini M15 filles, mini M15 garçons, mini M15 mixte ; mini M13-2 et kids. S'il y a plusieurs équipes dans une même catégorie, inscrire une équipe A et une équipe B, etc.

Pour les kids, quel que soit le nombre d'équipes pour un même club, il suffit **d'inscrire une seule équipe**, sans mention de niveau.

Chaque joueuse et joueur de toute équipe minivolley (mini M15, mini M13-1, mini M13-2, kids) devra avoir une **licence validée**. Il n'y a pas d'exception possible. Pour ce faire, il faut procéder comme pour les joueuses et joueurs juniors ou adultes : insérer le nom de l'enfant dans Volley Manager (aller dans la rubrique « Licences », « licences de joueurs », bouton « Ajouter », saisir le prénom et le nom de l'enfant, faire défiler la liste proposée par SV et si le nom n'apparaît pas, cliquer tout au fond sur « Ajouter nouvelle personne » et remplir les cases exigées.)

Les parents des enfants devront avoir **validé la politique de protection des données** en ayant cliqué sur le bouton prévu à cet effet. Prévoyez de demander assez tôt cette contribution aux parents

Il s'agira ensuite **d'éditer formellement la licence** de chaque enfant.

2^{ème} étape, ce qu'il faut faire juste avant un tournoi (M13-1, minivolley/kids) :

MiniM15, M13-1 et M13-2

Comme pour les matches adultes et juniors, il faut **remplir une liste d'engagement**, pour chaque match des équipes mini M15 et M13-1 et M13-2 (et pas seulement une liste par tournoi). Chacune de ces listes d'engagement doit être **imprimée et présentée à l'organisateur du tournoi**. Il s'agit encore de biffer/ajouter les enfants absents ou convoqués à la dernière minute dans la liste numérique d'engagement.

Il faut en outre présenter au début du tournoi à l'organisateur une **pièce d'identité** pour chaque enfant, ou une copie de pièce d'identité, comme pour les catégories ordinaires juniors et adultes.

Kids

Pour la catégorie **kids**, **une seule liste d'engagement doit être préparée, enregistrée et imprimée**, avec les noms de tous les enfants participant au tournoi, quel que soit le nombre d'équipes et les niveaux (cf directive de Swiss Volley). Un seul match aura été inséré dans Volley Manager, c'est à partir de ce match que la liste d'engagement peut être éditée.

Il faut aussi pouvoir identifier les kids avec une **pièce d'identité** ou sa copie.

Un enfant qui n'a pas de licence, ou qui ne peut pas présenter de pièce d'identité, ne peut en principe pas jouer. C'est assurément le cas en DM13-1. Pour le premier tournoi minivolley/kids de Nidau du 30 octobre, une certaine compréhension pourra intervenir, pour un éventuel cas isolé. L'organisateur le mentionnera sur la liste d'engagement et la responsable minivolley tranchera.

3^{ème} étape, ce qu'il faut faire pendant les tournois, ou juste après :

Seuls les responsables d'équipes ont l'accès pour introduire les résultats dans Volley Manager. **Le responsable de l'équipe recevante** (= l'équipe inscrite en premier sur le programme officiel et dans Volley Manager) **doit insérer le résultat du match** (et de chaque match) **immédiatement après la rencontre, au plus tard 4 heures après le match**. Il faut pour cela aller consulter la feuille de match papier qui continuera d'être remplie (= en faire une photo)

Il est essentiel que tous les clubs et tous les responsables d'équipe effectuent l'entier des procédures exigées. C'est lourd, bien sûr, mais inhérent au nouveau système Volley Manager imposé par Swiss Volley.

Tâches des organisateurs de tournois (micro-tournois M13-1, ainsi que tournois minivolley/kids) :

Ils doivent proposer une infrastructure qui permet la pratique du minivolley selon les règles : surface des terrains, hauteur correcte du filet, antennes, marquoir, poste surélevé pour les arbitres, feuilles de matches en mini M15 et mini M13, etc.

Ils sont responsables de collecter les listes d'engagement imprimées. Ils doivent effectuer les contrôles d'identité avec les responsables d'équipe, pour toutes les équipes.

Ils doivent prendre note des lacunes ou des absences de document. Tout le monde pourra jouer, même sans tous les documents, mais l'organisateur doit faire un rapport à la responsable minivolley qui statuera ensuite (possibles forfaits, possibles amendes).

Ils doivent recueillir les feuilles de match à l'issue des matches et s'assurer que les responsables d'équipes insèrent les résultats dans Volley Manager. Au besoin, ils fournissent l'ordinateur et l'accès à VM.

A la fin du tournoi, ils transmettent les listes d'engagement et les feuilles de match à la responsable minivolley, dans les 24 heures (envoi postal, ou envoi par email).

Équipes avec dérogations

Avant le premier/chaque tournoi, les équipes inscrites avec dérogation doivent avoir fait valider la dérogation effective par la responsable minivolley (= annoncer le/les joueuses/eurs qui jouent en dérogation)

Les joueuses/eurs avec dérogation doivent posséder une licence correspondant à leur âge et présenter une pièce d'identité, comme tout autre joueur

Lors de l'établissement de la liste d'engagement, les joueuses/eurs avec dérogation sont aussi insérés dans la liste. Un triangle jaune apparaîtra. La liste sera enregistrée et imprimée avec ce triangle jaune

Une équipe avec dérogation voit ses résultats enregistrés et elle figure au classement, mais ne peut pas prétendre au titre et au podium final.

Pour toutes les éventuelles situations particulières non prévues dans le présent règlement, l'organisateur du tournoi prend les décisions judicieuses, au besoin en ayant consulté la responsable minivolley.

L'objectif premier consiste à permettre aux enfants de jouer.

Mais cela doit se faire selon les exigences réglementaires.

Les éventuelles sanctions pour non-respect des exigences seront infligées avec mansuétude dans un premier temps, de façon proportionnée. Mais l'objectif consiste à ce que tous les clubs et toutes les équipes respectent et appliquent les règles.

Courgenay, 19.10.2022

Méline Giulieri
Responsable minivolley SVRJS